

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(21\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Amédée Moret, 21 mars 1881](#)

Jean-Baptiste André Godin à Amédée Moret, 21 mars 1881

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 2 p. (392r, 393v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Amédée Moret, 21 mars 1881, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 20/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50448>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [21 mars 1881](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Moret, Amédée \(1839-1891\)](#)

Lieu de destination 175, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin reproche à Amédée Moret le ton acrimonieux voire malveillant de sa correspondance avec les services de l'usine. Sur l'établissement du compte des voyageurs.

Mots-clés

[Critiques, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [André, Eugène \(1836-\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise le 21 mars 1884

392

Mon cher Amicé,

J'ai différé de répondre à votre lettre du 19^e pour ne pas le faire sous l'empire de la fâcheuse impression que sa lecture m'a causée.

Aujourd'hui, malgré cela, il me semble encore nécessaire de vous dire qu'il n'est bien nécessaire que vous abandonniez ces formes acrimonieuses et parfois malveillantes que vous employez si souvent dans votre correspondance avec la maison; et je dois vous dire que si vous employez le même ton à l'égard des clients, il est facile de mesurer le préjudice que cela cause aux relations commerciales de l'une ainsi qu'à vous.

Cette fois, vous réfléchissez que vous m'avez écrit personnellement, que, par conséquent, la lettre qui vous a été adressée avait été écrite sur mes indications et que en conséquence les qualifications de procédés judiciaires et autres phrases injurieuses ne devraient ni s'adresser ni s'appliquer à M. André, mais bien à moi.

Je suis sûr que je suis moins

disposé encore à trouver à sa place que
vous frappiez si l'ordre de votre manuscrit
honnêtement que moi. Car si je puis me faire
un devoir de la tolérance pour ce qui est
personnel, je ne le puis pour les lois que
les employés se donnent les uns à l'égard des
autres. Tentez donc en sorte que cela ne
se renouvelle plus, et tâchez de vous habi-
tuer aux formes courtoises et civiles
par les dans votre correspondance. Ce
est le meilleur moyen de vous attirer
les regards des autres.

Quant à l'excuse commise sur l'été-
lièrement au compte des voyageurs, au
lieu de compter 1/2 % de provision sur les
marchandises données en bonification, et
sur les mêmes marchandises, ^{à la vente} ~~sur~~
dépense, tant si contractuelles et si
jeu raisonné que je ne veux plus revenir
sur ce point avec vous. La question est
de rester unie avec tous les voyageurs,
elle le sera pour vous de la même manière.

Je suis engagé à ne pas oublier que
toutes les résolutions importantes sont portées
devant les conseils de la C^o et qu'elles sont
prises sur l'avis qui résulte de la discussion.

Votre bien dévoué.

Godin